

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

## L'esclavage dans les programmes scolaires

*Analyse coordonnée par Anne-Catherine Porte*

*(avec la collaboration de B.Falaize, A. Hours, S. Ledoux et C. Pousse)*



François BIARD , L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (27 Avril 1848).  
1849  
Musée national du Château de Versailles

## L'esclavage dans les programmes de l'école primaire

Pour la première fois, les programmes de l'école primaire, de février 2002, intègrent explicitement la question de l'esclavage dans l'un des chapitres chronologiques, celui intitulé "1492-1815 : des débuts des Temps modernes à la fin de l'épisode napoléonien". Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, après le rappel de l'époque des Lumières et de l'Encyclopédie, les programmes nuancent l'idée de progrès: "*Mais la même période a vu le massacre des Indiens d'Amérique, la Traite des noirs, la Terreur...(...)*"

C'est dans les documents d'application<sup>1</sup> que la dimension de l'esclavage est déclinée et ce, à deux moments : d'abord pour la même période (1492-1815) : "*Mais la période a vu (...) une nouvelle forme d'esclavage avec la Traite des noirs (...)*" Dans les repères chronologiques proposés aux professeurs des écoles, nulle mention de l'abolition de 1794.

En revanche, et ensuite, parmi les "*personnages ou groupes significatifs*", les "esclaves des plantations" sont mentionnés explicitement.

Enfin, dans un autre chapitre chronologique qui s'écoule de 1815 à 1914, l'esclavage trouve une seconde place dans les repères chronologiques : "*1848 : Deuxième République, suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage*". Par ailleurs, Victor Schoelcher est mentionné dans les "*personnages ou groupes significatifs*" de la période, et souligné en gras, ce qui lui confère un statut de personnage à étudier de façon *quasi* obligatoire.

De plus, les documents d'application mentionnent précisément des ouvrages de la littérature jeunesse qui illustrent la question de l'esclavage. Il s'agit de l'ouvrage d'Evelyne Brisou-Pellen *Deux graines de cacao*, de celui de Dany Bebel-Gisler *Grand-mère, ça commence où la route de l'esclavage ?* et enfin *Sur les traces des esclaves* de T. Davidson.

## L'esclavage dans les programmes du collège

Les programmes actuellement appliqués au collège sont plus anciens. Il s'agit des programmes de 1997 en histoire-géographie<sup>2</sup> disponibles sur le site suivant :

[http://www.cndp.fr/doc\\_administrative/programmes/secondaire/histgeo/accueil.htm](http://www.cndp.fr/doc_administrative/programmes/secondaire/histgeo/accueil.htm)

Dans ces programmes, il n'est fait aucune mention de l'esclavage hormis dans les repères chronologiques et spatiaux de 4<sup>ème</sup> pour le Brevet de fin de 3<sup>ème</sup> : "*1848-1852 : seconde République (suffrage universel, abolition de l'esclavage).*"

Dans les accompagnements de ces programmes<sup>3</sup>, il n'est fait aucune mention de l'esclavage :

[http://www.cndp.fr/textes\\_officiels/college/programmes/bacc\\_54/higeo\\_54.pdf](http://www.cndp.fr/textes_officiels/college/programmes/bacc_54/higeo_54.pdf).

Cependant une aide à la mise en œuvre des programmes d'histoire-géographie précise que parmi les quatre objectifs à évaluer dans le chapitre "Présentation de l'Europe moderne, les contrastes économiques et sociaux de l'Europe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles" (1 heure), un élève doit "*- Savoir placer sur un planisphère les grands courants commerciaux (commerce triangulaire du XVIII<sup>e</sup> siècle).*"<sup>4</sup>

Ces programmes ont été adaptés en 2000 pour les Départements d'outre-mer, afin de prendre en compte la spécificité de l'enseignement sur place<sup>5</sup>. Ils sont eux aussi disponibles sur le site gouvernemental : <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/8/ensel.htm> .

1 Documents d'application, histoire-géographie, cycle 3, Scérén CNDP, octobre 2002.

2 Programmes de 1997 en histoire-géographie, JO du 21.01.1997, BO n°5 du 30.01 1997.

3 Accompagnement des programmes de 1997, CNDP

4 Aide à la mise en œuvre des programmes, 4<sup>e</sup>, histoire-géographie, Hugonie Gérard, CRDP de Versailles, 2003.

5 Programmes de 2000, BO n°8 du 24.02.2000, pour les DOM (Adaptation des programmes d'histoire et géographie pour les enseignements donnés dans les DOM)

Dans ces programmes spécifiques aux DOM, il est indiqué, pour le programme de 4<sup>ème</sup> en histoire :

“ - Dans la partie I (les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), on ajoute un développement sur les îles à sucre et la traite au XVIII<sup>e</sup> siècle ” pour Guadeloupe-Guyane-Martinique.

“ - Dans la partie III (l'Europe et son expansion au XIX<sup>e</sup> siècle), on ajoute une étude de l'économie et de la société coloniales en insistant sur l'esclavage et son abolition ” pour Guadeloupe-Guyane-Martinique et Réunion.

## L'esclavage dans les programmes du lycée général et technologique

En ce qui concerne les programmes scolaires du lycée, la question de l'esclavage intervient uniquement dans les programmes d'histoire de seconde<sup>6</sup>. Le programme d'histoire de la classe de Première, qui traite pourtant de la France du milieu du XIX<sup>e</sup> à 1914, en insistant sur la seconde république et sur "comment la France est à la recherche d'institutions capables d'inscrire l'héritage de la Révolution dans la société nouvelle", ne contient aucune mention spécifique à l'esclavage et surtout à son abolition définitive de 1848.

Ainsi, les programmes d'histoire de seconde<sup>7</sup> aborde ce thème, et ce, à deux moments ; le thème I consacré à “ un exemple de citoyenneté dans l'Antiquité : le citoyen à Athènes au V<sup>e</sup> siècle avant JC ” doit permettre de “ souligner la conception restrictive de la citoyenneté que développe Athènes au V<sup>e</sup> siècle et insister sur les limites de la démocratie athénienne : une citoyenneté fondée sur le droit du sang (mais refusée aux femmes), qui exclut les étrangers et les esclaves et dont le fonctionnement est imparfait ”.

Le second thème qui envisage l'esclavage est consacré à l'expérience révolutionnaire :

“ Thème V : la révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851 :

- ruptures avec l'Ancien Régime
- Mise en œuvre des principes révolutionnaires
- Héritages conservés, héritages remis en cause

Commentaire : cette question est délibérément centrée sur la France avec un triple objectif :

- faire percevoir la rupture fondamentale représentée par cette période
- évoquer les grands repères chronologiques, les moments forts et les acteurs de cette période
- dégager un bilan des bouleversements provoqués, en particulier dans les domaines politiques et sociaux

Afin de comprendre la rupture que constitue la Révolution française, il est nécessaire de commencer par une rapide présentation de la France en 1789 pour souligner les pesanteurs du système politique et social de l'Ancien Régime, alors qu'émergent de nouvelles idées exprimées par les philosophes des Lumières et lors des révolutions anglaise et américaine ;

Il faut mettre en valeur les principes qui fondent la Révolution française (droits de l'homme, égalité civile, liberté, nation ...) en s'appuyant sur les textes fondamentaux de la période (DDHC, constitutions, code civil) et sur une chronologie montrant comment et par quelles forces sociales ces principes sont mis en œuvre.

Les expériences politiques qui se suivent entre 1789 et 1851 ne doivent pas donner lieu à une étude exhaustive, mais il convient de définir les principaux régimes et d'amener les élèves à réfléchir sur la façon dont les principes fondamentaux de la révolution ont été conservés ou remis en cause durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique, et à la difficile abolition de l'esclavage. ”

6 Programme d'histoire de seconde, BO n° 6 31 août 2000 hors- série.

7 Programme d'histoire de seconde, BO n° 6 31 août 2000 hors- série.

De la même manière qu'au collège, les programmes connaissent une déclinaison particulière pour les DOM<sup>8</sup>. Pour les classes de seconde, “ *on substitue à l'une des quatre premières parties du programme l'étude d'un moment historique spécifique : compagnie des indes, traite, économie de plantation dans l'espace caribéen ou à la Réunion au XVIIIème siècle.* ” Là encore, une insistance est marquée sur la place de l'esclavage dans les sociétés concernées, en référence directe avec le lieu où se situe son enseignement.

## **L'esclavage dans les programmes de l'enseignement professionnel**

Le thème de l'esclavage est totalement absent des instructions officielles définissant les programmes actuels des enseignements généraux de l'enseignement professionnel<sup>9</sup>.

[http://www.cndp.fr/doc\\_administrative/programmes/secondaire/histgeo/accueil.htm](http://www.cndp.fr/doc_administrative/programmes/secondaire/histgeo/accueil.htm)

## **Instructions officielles diverses depuis la loi Taubira (21-05-2001)**

Cependant, plus récemment, et plus précisément depuis la loi Taubira du 21-05-2001 une circulaire souligne que l'institution scolaire doit accorder une place importante à cette question<sup>10</sup>. Elle entend ici rappeler que les enseignements d'histoire-géographie mais aussi d'éducation civique, de lettres, de philosophie, de langues étrangères, ou encore d'éducation musicale ou d'arts plastiques permettent par des approches variées et complémentaires d'aborder les thèmes de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

**1-Circulaire n° 2005-172 du 2-11-2005, BO n°41 du 10.11.2005**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502383C.htm>

*Devoir de mémoire- Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.*

En introduction, cette circulaire précise que “ *L'institution éducative accorde une place privilégiée aux réflexions sur la mémoire : à ce titre, le thème de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions s'inscrit dans la mission d'éducation, comme l'a rappelé le rapport du Comité pour la mémoire de l'esclavage remis au Premier ministre le 12 mai 2005.* ” Elle souhaite “ *inciter [la communauté éducative] à mieux la [mémoire de l'esclavage] prendre en compte dans les enseignements et dans les actions éducatives.* ”

### *1 . Les enseignements*

*De l'école primaire jusqu'au lycée, les programmes d'enseignement se prêtent à une présentation diversifiée de ce sujet. Ceux d'histoire-géographie, principalement en classe de 4<sup>ème</sup> et de première, offrent aux professeurs la possibilité de donner aux élèves de solides connaissances sur la traite négrière, l'esclavage et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive.*

---

8 Programme de 2004, BO n°45 du 9 décembre 2004 (instructions pour l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie en série ES, L, S)

9 Programme d'enseignements généraux des bacs professionnels, CNDP, 2002.

Disciplines d'enseignement général, CAP, CNDP, 2006.

Disciplines d'enseignement général, BEP, CNDP, 2003.

10 circulaire n° 2005-172 du 2-11-2005, BO n°41 du 10.11.2005.

## 2. Les actions éducatives

*Les maîtres du primaire et les professeurs de toutes les disciplines dans l'enseignement secondaire sont invités à se saisir de cette question pour proposer aux élèves diverses activités à l'occasion de journées de commémoration, de classes culturelles à thème ou d'expositions. Ils pourront inscrire la journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (le 2 décembre) dans un projet structuré conduit tout au long de l'année autour de grandes thématiques fédératrices (droit, mémoire, solidarité, etc.). Pour les aider, des outils pédagogiques seront disponibles en ligne <http://eduscol.education.fr> et <http://www.parcoursciviques.org> ”*

**2-Note de service n° 2005-177 du 4-11-2005, BO n°42 du 17-11-2005**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/42/MENE0502390N.htm>

*Activités éducatives- Parcours civiques*

Il est proposé une éducation à la citoyenneté au travers de parcours civiques mêlant différentes disciplines sur un travail de toute une année scolaire. Les domaines de ces parcours sont : *Droits - Mémoire - Solidarité - Europe*. Il est ainsi précisé que ces parcours civiques sont “ *une occasion privilégiée pour les élèves de (...) faire un travail de mémoire dans un but pédagogique et éducatif.* ”

En annexe de la note sont précisés les jours correspondants à un travail de mémoire :

“ *Journée de la mémoire de l'holocauste et des crimes contre l'humanité (27 janvier 2006), Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation (dernier dimanche d'avril 2006).* ”

Il a été ajouté depuis avril 2006 sur le site <http://www.parcoursciviques.org> :

“ *10 mai : Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage.* ”

**3- Note de service n° 2006-068 du 14-4-2006, BO n°16 du 20-04-2006**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/16/MENE0601128N.htm>

*10 mai 2006 : mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*

Dans cette note, il est fait mention de l'allocution du président de la République le 30 janvier 2006 devant les membres du “ Comité pour la mémoire de l'esclavage ” lors de laquelle la date du 10 mai (adoption de la loi par le Sénat reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité) a été choisie pour honorer “ *le souvenir des esclaves et commémorer l'abolition de l'esclavage.* ”

Il est ajouté que dans cette allocution, “ *le président de la République a aussi tenu à souligner qu'au-delà de cette commémoration, l'esclavage devait trouver sa juste place dans les programmes de l'éducation nationale à l'école primaire, au collège et au lycée.* ”

**4- Texte du 5 mai 2006 de la Direction générale de l'Enseignement scolaire**

[http://eduscol.education.fr/D0090/esclavage\\_dans\\_programmes\\_scolaires.pdf](http://eduscol.education.fr/D0090/esclavage_dans_programmes_scolaires.pdf)

Ce texte constitue le développement le plus important à ce jour sur la question de l'esclavage dans l'enseignement. En effet il reprend les programmes scolaires du primaire et du secondaire et insiste sur la présence explicite et implicite de la question au sein des programmes. Il convient toutefois de préciser que ce texte fait suite à la circulaire du 10 novembre 2005 mais qu'il n'a pas la même valeur juridique que les instructions officielles publiées au BO de l'Education nationale et définissant les programmes des enseignements.

En ce qui concerne les programmes scolaires de l'enseignement primaire il rappelle le développement explicite de la question de l'esclavage en histoire au cycle 3. Par ailleurs le ministère explique ici la présence implicite de la question à travers de l'étude de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, mais surtout de certains ouvrages de littérature jeunesse

mentionnés dans les documents d'application comme *Deux graines de cacao* d'Evelyne Brisou-Pellen, *Grand-mère, ça commence où la route de l'esclavage ?* de Dany Bebel-Gisler et *Sur les traces des esclaves* de T. Davidson.

Ce même effort d'analyse s'observe au niveau du collège pour chaque niveau et pour chaque discipline :

*En histoire-géographie :*

- niveau 6<sup>ème</sup>: le texte indique la possibilité “ *de faire une mention explicite dans l'étude de l'Egypte, de la Grèce et de Rome de la réalité de l'esclavage antique.* ” Différents textes littéraires sont ensuite proposés pour aborder ce thème (Homère, la Bible, Sénèque).

- niveau 5<sup>ème</sup> : lors de l'étude de l'Afrique en géographie, il est précisé que l'esclavage peut être évoqué dans la présentation du poids de l'histoire ancienne et récente du continent. En histoire, “ *le recours à l'esclavage peut être associé à la destruction des civilisations amérindiennes dans le chapitre “ L'Europe à la découverte du monde ”* ”.

- niveau 4<sup>ème</sup> : “ *l'étude de la Monarchie absolue, le développement du premier empire colonial français, une référence au Code noir de 1685, le commerce triangulaire peuvent être mentionnés explicitement dans le programme. Dans la période révolutionnaire (1789-1815), l'abolition de 1794, le rétablissement de l'esclavage en 1802 et la révolte de Saint-Domingue sont à mentionner. Un dossier peut être consacré enfin à l'abolition de l'esclavage en 1848.* ”

En ce qui concerne l'éducation civique, il est indiqué que l'occasion d'une réflexion sur le problème de l'esclavage est offerte dans l'examen des Libertés et des droits ainsi que dans l'étude de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen en classe de 4<sup>ème</sup>.

*En français :*

Pour aborder la question de l'esclavage, des récits de voyage (Marco Polo, Bougainville, Jean de Léry) sont proposés pour le niveau de 5<sup>ème</sup>, et des textes de satire et de critique sociale (Montesquieu, Voltaire) pour celui de 4<sup>ème</sup>. Il est également fait mention de deux bandes dessinées : *Tintin au Congo* d'Hergé et *Le bois d'Ebène* de F. Bourgeon.

Ce document d'éducation à la citoyenneté autour de la “ *Mémoire de l'esclavage et des abolitions de la traite négrière* ” fait aussi mention de la présence de la question dans les programmes de lycée.

*En histoire et géographie :*

-niveau seconde : le texte souligne le commentaire du programme sur les “ *limites de la citoyenneté athénienne* ” et propose une mise au point “ *sur la situation de l'esclavage au moyen âge et les différences avec le servage féodal* ” dans le cadre du thème sur “ *La Méditerranée au XII<sup>e</sup> siècle carrefour des civilisations* ”. Le thème V est celui qui permet de revenir sur “ *la difficile abolition de l'esclavage, la première abolition avec la Révolution, son rétablissement en 1802, la seconde abolition en 1848* ”. Le texte mentionne aussi qu'à cette occasion, “ *l'indépendance d'Haïti de 1804 peut être évoquée* ” alors que trois grandes personnalités doivent être évoquées, l'Abbé Grégoire, Toussaint-Louverture et Victor Schoelcher. Enfin les thèmes d'Education civique juridique et sociale “ *citoyenneté et travail* ” et “ *citoyenneté et intégration* ” peuvent introduire une réflexion sur l'esclavage.

- niveau de première : le texte propose l'analyse des nouvelles formes de domination lors de l'étude de la colonisation en histoire ainsi que la possible prise en compte des anciennes sociétés coloniales au moment de l'étude des DOM-TOM en géographie.

*En français :*

-niveau seconde : d'après les programmes analysés ici, une réflexion autour de l'esclavage peut se conduire dans le cadre d'un travail sur l'argumentation. Ce sont les documents d'accompagnement qui indiquent ici plus explicitement l'opportunité d'étudier l'esclavage et la traite négrière à travers la question de l'altérité. Le texte mentionne ensuite des textes littéraires ou documents pouvant être choisis par les enseignants : Jean de Léry, *Histoire d'un voyage en terre de Brésil* ; La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* ; Montaigne ; Diderot et d'Alembert ; Voltaire, *Candide* ; Hugo, *Bug Jargal* ; Césaire, *Cahier de retour au pays natal* ; Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique* ; Styron, *Les confessions de Nat Turner* ; Le Code noir de 1685 ; Condorcet, *Réflexions sur l'esclavage des nègres* ; Schoelcher, "Décret d'abolition de l'esclavage" 1848 ; Todorov, *La conquête de l'Amérique, Nous et les autres*.....

-niveau de première : le programme prévoit l'étude d' "un mouvement littéraire et culturel". Le texte propose donc d'autres ouvrages comme Bernadin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie* ; Marivaux, *L'Île aux esclaves* ou encore Primo Levi, *Si c'est un homme* ; Lévi-Strauss, *Tristes tropiques, Race et Histoire* ; Angé, *La traversée du Luxembourg* ; Césaire, *La tragédie du roi Christophe* ; Alejo Carpentier, *Le siècle des Lumières*.

*En langues anciennes :*

Ce document ministériel rappelle ici que l'enseignement des langues anciennes permet l'étude des divers aspects de la condition d'esclave à partir des "textes fondateurs" comme l'Odyssée en classe de 6<sup>ème</sup> et en grec en classe de première. En latin l'étude de la vie quotidienne en 5<sup>ème</sup>, de la vie de la cité en 4<sup>ème</sup> et de la fin de la République en 3<sup>ème</sup>, avec la révolte de Spartacus, peuvent aussi donner l'occasion d'aborder l'esclavage. Il peut aussi être vu en grec en première avec la *Vie de Crassus* de Plutarque. Il en est de même pour l'étude des auteurs latins Plaute et Juvénal en seconde ou Pétrone et Sénèque en terminale.

Enfin, l'enseignement professionnel n'est pas à l'écart de cette analyse. La question de l'esclavage et de la traite est ici implicitement contenue dans les programmes d'éducation civique juridique et sociale de BEP et Baccalauréat professionnel à travers l'étude des Droits de l'Homme. En ce qui concerne l'enseignement du français en CAP les finalités du programme peuvent conduire les enseignants à choisir des textes qui envisagent la question au sein des parties consacrées à "s'insérer dans la cité" ou "découvertes des cultures et des représentations de l'autre". De même, en BEP le programme préconise des œuvres qui peuvent être choisies en fonction de cette problématique conformément aux propositions faites précédemment pour l'enseignement général et technologique. Par ailleurs, les documents d'accompagnement du baccalauréat professionnel proposent explicitement une séquence sur *L'Île aux esclaves* de Marivaux.

## Conclusion

Il est possible d'émettre trois remarques afin de conclure cette analyse des programmes scolaires du point de vue de la question de l'esclavage et de la traite négrière :

1) Tout d'abord, il est important de noter que cette question occupe une faible place globale. En effet elle n'est mentionnée explicitement que dans les programmes scolaires du cycle 3, de la classe de seconde, sans oublier une citation parmi les repères chronologiques de la classe de 4<sup>ème</sup>. Certes les documents d'accompagnement et le texte du 5 mai de la Direction Générale de l'enseignement scolaire mentionnent plus clairement la question de l'esclavage et des traites, mais ils n'ont pas la même valeur juridique. Ce sont des propositions mais ne constituent pas les instructions officielles, que doivent suivre les enseignants, qui elles sont beaucoup plus laconiques. De plus les programmes ne proposent pas une mise en perspective historique globale de l'esclavage de l'Antiquité à nos jours. Les programmes scolaires émanent d'un découpage chronologique. Or l'esclavage est aussi une question transversale et une analyse qui lierait les différentes périodes historiques permettrait d'en comprendre peut-être davantage les spécificités.

2) Par ailleurs, l'analyse révèle que ce sont les programmes les plus récents qui intègrent le mieux la dimension de l'esclavage. Les programmes d'histoire du Cycle 3 de 2002 sont à ce titre les plus complets de même que les programmes spécifiques d'histoire-géographie des départements d'outre-mer publiés en 2000. Les programmes scolaires répondent à une demande sociale. Les textes officiels qui les réglementent tiennent compte des débats politiques et mémoriels. L'école n'est pas isolée de la cité. Les programmes répondent à une demande sociale mais aussi au cadre fixé par la loi, dans le cas présent la loi Taubira du 21 mai 2001. Avec les débats qui l'ont précédée, elle apparaît comme une rupture à l'origine de l'intégration de l'esclavage dans les programmes scolaires. Cependant la loi Taubira ne prend pas en compte les traites orientales et africaines. L'enseignement de l'esclavage proposé est ainsi destiné à des classes dont on pense que les élèves sont issus de cette histoire. C'est ici une histoire franco-française. Les programmes répondent aux débats mémoriaux franco-français dans un rapport ethno-centré à l'histoire. C'est d'ailleurs ce qui a fait naître le débat autour de l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau<sup>11</sup> qui a voulu replacer la traite négrière occidentale dans le contexte plus large des autres traites qui ont été mises en place au cours de l'histoire. On peut du reste s'interroger sur l'opportunité de tels "oublis" historiques, ou "points aveugles" des programmes. Toujours est-il que c'est l'occasion manquée d'une véritable mise en perspective historique de la traite occidentale.

3) Enfin, la dernière remarque peut s'articuler autour de la chronologie de la modification des programmes et du contexte actuel, du débat qui a fait apparaître sur la scène nationale la question de l'esclavage et de la traite négrière. La volonté de prendre en considération la "*mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*", répond à deux injonctions, celle de la loi Taubira et celle du Président de la République<sup>12</sup>. Il s'agit ici de répondre à un "*devoir de mémoire*" comme le précise la circulaire ministérielle<sup>13</sup> en lieu et place d'un "*devoir d'histoire*". Devoir d'histoire comme l'est une mise à distance du passé, une recontextualisation loin des "*porteurs de mémoires*". Introduire cette histoire dans les programmes, c'est aussi redonner une place à une histoire aussi honnête et distanciée que possible pour montrer les réalités de la traite, de l'esclavage et des abolitions. Ainsi, l'accélération de la publication des textes<sup>14</sup> fait apparaître une

---

11 Cf les débats nombreux autour des déclarations de O. Pétré-Grenouilleau au *Journal du Dimanche*, en date du 12 mai 2005 ; voir analyse des débats que nous proposons par ailleurs (<http://ceehg.inrp.fr>)

12 Discours du Président de la République Jacques Chirac du 30 janvier 2006.

13 Circulaire du 2 novembre 2005.

14 En effet, la loi Taubira date du 21 mai 2001, les programmes du primaire datent de février 2002, la première journée de commémoration pour "*honorer le souvenir des esclaves et commémorer l'abolition de l'esclavage*" a eu lieu le 10 mai 2006 tandis que le 6 mai 2006, la Direction générale à l'enseignement scolaire publiait son rapport sur "*l'esclavage dans les programmes scolaires*", sous la forme parfois d'une justification recherchant ce qui implicitement pouvait conduire les enseignants à aborder cette question en classe.

ambivalence. S'agit-il ici de donner du sens, de “ refroidir ” cette histoire en mettant à distance ce passé *douloureux* ou de répondre aux débats publics ou même de satisfaire des groupes de communautés mémorielles ? S'agit-il de favoriser la transmission d'un savoir historique en construction ou d'utiliser l'histoire enseignée pour réduire certaines fractures de l'identité nationale ?